



FORUM
ADOPTION
QUÉBEC

Les enjeux de l'adoption
au Québec 2023
Culturel • juridique et social

16.
05.
23.

ATELIER RETROUVAILLES

Comprendre les enjeux des retrouvailles chez les 14-17 ans

Geneviève Pagé, professeure et directrice de l'ERPAPJ

A young man with dark hair, wearing a grey hoodie and a light-colored baseball cap, is shown in profile, looking towards the right. He has his right hand on top of his head. The background is a soft, out-of-focus outdoor setting.

PLAN DE LA PRÉSENTATION

La situation législative au Québec (PL-113 et PL-2)

Étude 1 : le point de vue des intervenantes

Étude 2 : le point de vue des jeunes adoptés

LA SITUATION LÉGISLATIVE AU QUÉBEC



PROJET DE LOI 113

Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements (LQ. 2017, c.12)

Entrée en vigueur le 16 juin 2018

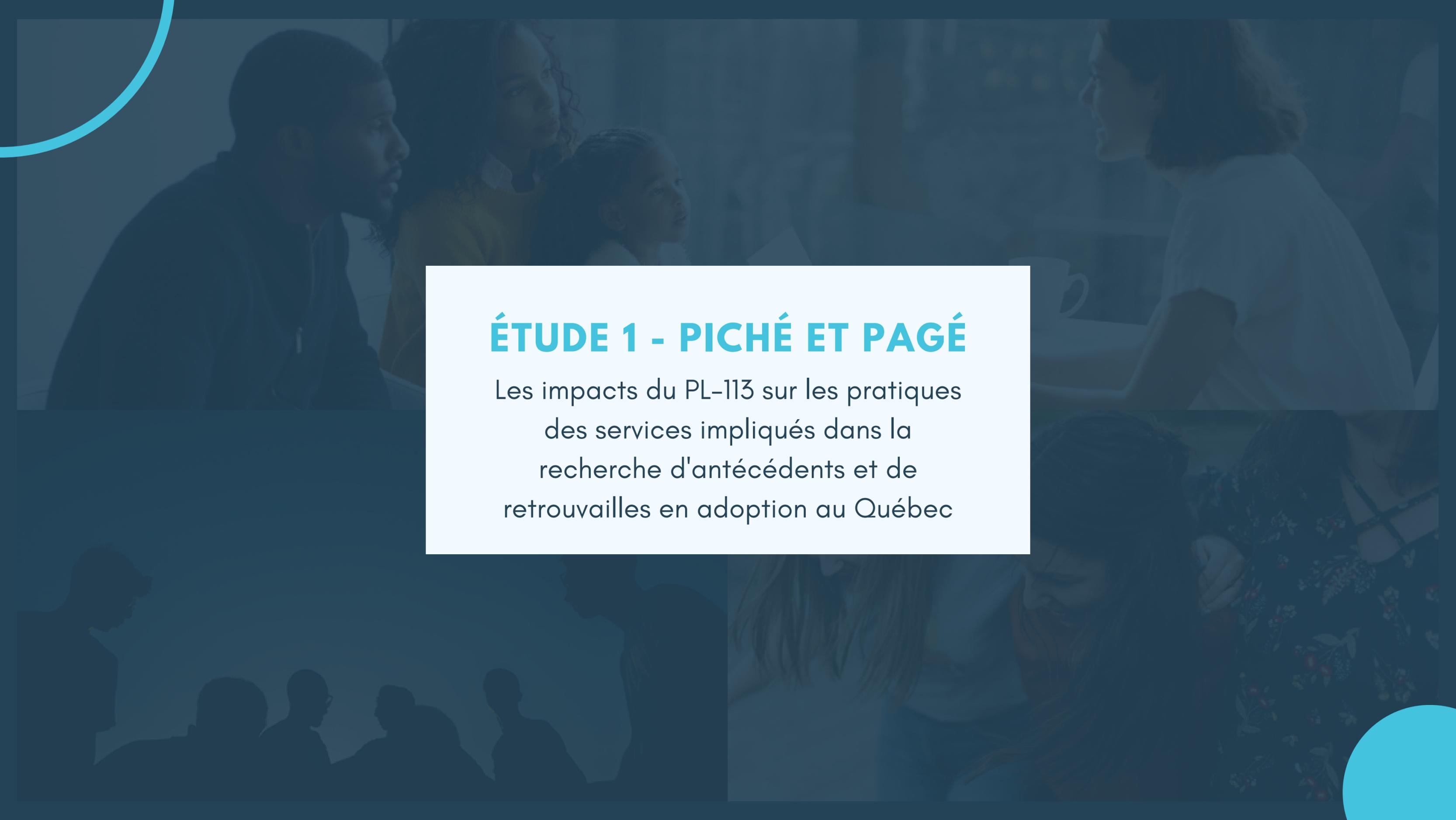
- Du principe du secret au principe de la divulgation (Giroux et Brunet, 2021)
- Droit de présenter une demande de recherche d'antécédents et de retrouvailles dès l'âge de 14 ans sans le consentement de ses parents (CcQ, art. 583)

PROJET DE LOI 2

Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil (LQ. 2022, c.22)

Entrera pleinement en vigueur le 8 juin 2024

- Accès à son acte de naissance primitif et aux jugements ayant trait à son adoption (CcQ, art. 583)



ÉTUDE 1 - PICHÉ ET PAGÉ

Les impacts du PL-113 sur les pratiques
des services impliqués dans la
recherche d'antécédents et de
retrouvailles en adoption au Québec

Repères méthodologiques

ÉTUDE EXPLORATOIRE

- Comprendre les pratiques
- Identifier les enjeux / obstacles

PARTICIPANTES

- 9 intervenantes, archiviste et gestionnaires
- 2 régions

ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES

Réalisées à l'été 2019

ANALYSE THÉMATIQUE

RÉSULTATS CONCERNANT LES 14-17 ANS



UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Ces adoptions réalisées en contexte de protection de la jeunesse présentent des caractéristiques particulières qui exigent un accompagnement spécifique. Les demandes peuvent arriver après un contact informel via les médias sociaux.

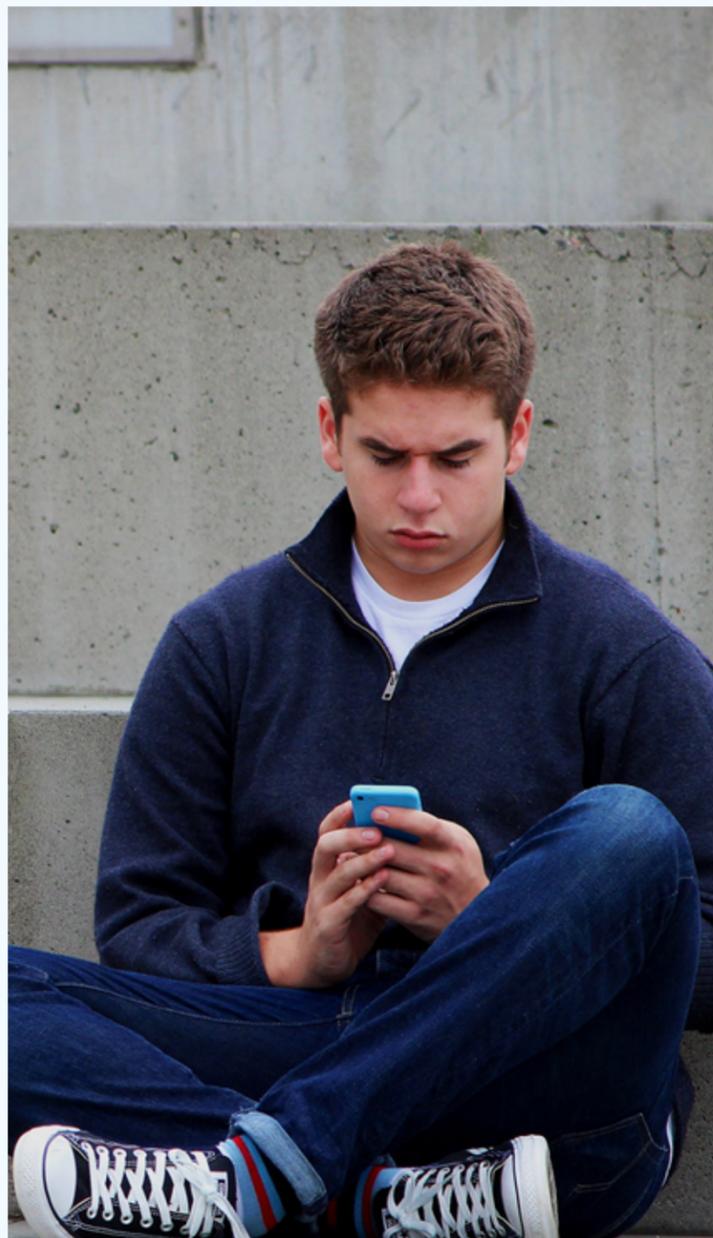
UN RÉFLEXE DE PROTECTION

Craignant une réexposition au trauma de maltraitance et préoccupées par le manque de préparation psychologique des jeunes qui ne sont pas accompagnés de leurs parents dans cette démarche, les intervenantes maintiennent un réflexe de protection envers ces mineurs et tentent de les conscientiser des impacts de potentielles retrouvailles.

PEU FORMÉES ET ÉQUIPÉES

Les intervenantes rencontrées se sentent peu formées et équipées sur le plan clinique pour accompagner ces jeunes aussi bien qu'elles le souhaiteraient

RÉSULTATS CONCERNANT LES 14-17 ANS (SUITE)



L'ACCOMPAGNEMENT POST-RETRouvAILLES

Rien n'a été prévu dans les deux projets de loi (PL-113 et PL-2) pour baliser et assurer un accompagnement psychosocial après les retrouvailles.

Pourtant, il s'agit d'une période critique où peuvent se manifester les émotions plus négatives (p.ex. désillusion, désenchantement, désaccords, attentes différenciées, etc.).

C'est à ce moment que les membres de la triade adoptive auraient le plus besoin d'accompagnement.

"Parce qu'après, une fois que les retrouvailles sont faites, la façon que notre service est construit, nous on se retire, on ferme la demande et ça finit, encore là. Mais pour les mineurs, [...] même si ça devrait se terminer là, ce n'est pas rare qu'on dise : écoutez, on reste en support ou appelez-nous, on va dire : s'il y a quoi que ce soit, on va vous aider, mais en principe, ça devrait se terminer comme ça."

INTERVENANTE DU SERVICE ADOPTION

ÉTUDE 2 - PAGÉ ET AL.

Mieux comprendre l'identité adoptive
des jeunes de 14-25 ans adoptés par le
programme Banque-mixte

Portrait de l'échantillon actuel (N=16)

GENRE

- Filles = 10
- Garçons = 4
- Transgenres = 2

ÂGE À L'ARRIVÉE

- Naissance = 4
- 0-12 mois = 6
- + de 12 mois = 6

ÂGE

- 14-17 ans = 8
- 18- 25 ans = 8

CONTACTS POST

- Aucun = 4
- Parents d'origine = 4
- Famille élargie = 3
- Parents d'origine + famille élargie = 5



Pour les jeunes qui n'ont plus de contacts avec leurs parents d'origine, cela crée un vide (questions sans réponse) et de nombreuses préoccupations.

« Ma mère en ce moment, qu'est-ce qu'elle fait? Est-ce que je peux... au moins la texter pis lui dire « Comment tu vas, maman ? », pas nécessairement obligés de se voir. [...] Peut-être [...] que je peux [lui] reparler, ça me ferait vraiment plaisir... comme ça pourrait aussi me briser le cœur si elle me refuserait... Parce que, veut, veut pas, [...] ç'a été ma mère d'une certaine façon, pendant un bref moment. »

PARTICIPANT, 17 ANS



« Moi, j'ai pas besoin d'une mère, ce que je cherche c'est pas une mère, t'sais j'en ai une [...] Elle dit à tout le monde que je suis une mini elle [...] T'sais j'ai été élevée par d'autres personnes. Fais que c'est normal que je sois pas 100% toi. [...] Mais elle est pas capable d'avouer que je suis pas elle. [...] Moi, je lui ai dit [...] Que j'avais des parents, pis que c'était eux ma priorité [...] Si j'ai le choix d'aller voir mes parents adoptifs [ou] mes parents biologiques, je vais toujours aller voir mes parents adoptifs. Je veux qu'ils gardent la plus grande place dans ma vie. Je veux qu'ils aillent le podium de parents [...] Elle, elle essayait trop de prendre une grosse place. [...] Prend pas le rôle que tu n'as pas [...] c'était pas le rôle de mère que je lui donnais. »

PARTICIPANTE, 18 ANS

Pour les jeunes qui ont effectué des retrouvailles, la négociation de leurs appartenances (adoptive et d'origine) peut être complexe.

S'ouvrir à leurs parents adoptifs sur le désir de retrouvailles représente un défi pour certains jeunes

« J'étais toute seule au resto. [Intervieweuse : Qu'est-ce qui a fait que tu as décidé d'y aller toute seule ?] Je sais pas, j'avais comme besoin de pouvoir [leur] dire des choses à eux, mais seulement à eux. Comme, pas qu'il y ait quelqu'un d'autre de ma vie. C'est comme si j'avais deux vies, en fait, dans ma tête. Ma famille biologique, ma famille adoptive [...] Je veux pas mélanger MES deux mondes, je ne sais pas pourquoi. Je veux juste séparer ces deux mondes-là. »

Participante, 18 ans



ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

UN CHANGEMENT LÉGISLATIF
MAL PRÉPARÉ

LES AVANTAGES ET LES
INCONVÉNIENTS DE L'EXPERTISE

LES MINEURS SONT PRÉOCCUPÉS
PAR LEURS ORIGINES

Aucune indication dans les projets de loi concernant l'accompagnement nécessaire pour soutenir la démarche des mineurs de 14 ans et plus

Les jeunes usagers des services de recherche d'antécédents et de retrouvailles ne sont plus clients de la protection de la jeunesse – trouver l'équilibre entre protection et autodétermination

Peu importe qu'ils aient accès à leur famille d'origine ou non, les jeunes de 14-17 ans expriment penser fréquemment à leurs parents d'origine

MERCI !

COURRIEL

genevieve.page@uqo.ca

equipe-placement-adoption@uqo.ca

SITE INTERNET DE L'ERPAPJ

www.uqo.ca/equipe-placement-adoption

FACEBOOK

www.facebook.com/EquipePlacementAdoption

